



RÉSONANCES

RÉSONANCES, LA JUSTICE CONFIRME LES ALERTES DE LA CGT !

À l'initiative de la CGT, le CSE de la ZP Nord-Est Normandie a saisi la justice en référé le 11 juin dernier.

La décision du tribunal confirme les interventions de la CGT dans toutes les instances sur la non-prise en compte par la direction des impacts sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux.

Depuis plusieurs mois, la direction tente de passer en force son projet « Résonances ». Ce projet a pour ambition de refondre l'organisation et les systèmes de décision de SNCF Réseau.

Durant tout le processus d'information des représentants du personnel, la CGT a dénoncé le défaut d'information tant sur les données économiques que sur les aspects Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

LA CGT AVAIT RAISON !

Le tribunal de Bobigny, le 30 juin 2025, relève qu'« *au vu des éléments, la mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2025 du projet « Résonances », alors que les conséquences sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux apparaissent à ce stade insuffisamment analysées, constitue un risque pour la santé et la sécurité des salariés* ».

Au regard de ces éléments, la CGT a interpellé la direction de SNCF Réseau, lui rappelant ses obligations d'employeur et exigeant une analyse des risques au plus près du terrain dans le cadre de ce projet d'envergure nationale.

Nous exigeons, suite à cette décision juridique, la suspension immédiate du projet sur l'ensemble du territoire.

Cette suspension doit permettre une réelle évaluation de l'impact sur les conditions de travail et risques psycho-sociaux dans toutes les Commissions SSCT cédantes et surtout prenantes.

Nous réaffirmons par ailleurs notre opposition de fond au projet « Résonances ».

Dans l'intérêt de tous les cheminots, les militantes et militants de la CGT restent vigilants et mobilisés !

